

Dans le même temps il faisait poursuivre avec vigueur et avec éclat les procès de Perrot, de De Carion et des trois *coureurs de bois*, cause première de toutes ces difficultés. Les principaux citoyens de Montréal par leurs charges ou par leur naissance, avaient été mandés à Québec pour y donner témoignage. Du haut du Château St. Louis, Perrot put voir l'appareil déployé pour l'exécution de la sentence prononcée contre deux des derniers accusés. Yvelin, la corde au cou, une torche ardente au poing, agenouillé devant la porte du Château, demandait à haute voix "pardon à Dieu, au Roy et à la Justice d'avoir contrevenu aux ordres de Sa Majesté et du dit Sr. Gouverneur." Le malheureux Thomas, condamné le matin, était étranglé, le soir même, à 7 heures, sur le marché de la Basseville, pendant que d'un autre côté on allumait le feu de joie de la St. Jean, en face du couvent des Récollets.

Evidemment ce n'était pas des accusés vulgaires seulement que M. de Frontenac voulait effrayer.

Enfin, M. de Fénélon se décida à paraître devant le Conseil ; mais comme il en récusait la compétence, il ne voulut pas s'y montrer dans la posture d'un coupable, c'est-à-dire debout et découvert. En entrant dans la salle, il s'avança vers la table, à l'extrémité de laquelle le Gouverneur siégeait, environné de tous les conseillers, et s'y assit comme à la place qui lui était naturellement réservée. Personne ne s'attendait à cet incident.

M. de Frontenac ayant témoigné sa surprise.—Je ne veux point, répondit l'abbé déroger aux privilèges que le Roi accorde à MM. les ecclésiastiques de parler assis et couvert.—Et il se couvrit. Cet acte n'avait rien d'insultant en lui-même : c'était une manière de protester, dont les annales du Parlement nous offrent plus d'un exemple. Il ne faut pas oublier non plus que les conseillers siégeaient toujours couverts.

M. de Frontenac prétendit qu'il ne pouvait y avoir de privilège pour les ecclésiastiques accusés de crimes ; à ces mots de crime, l'abbé ne put réprimer un mouvement d'indignation.—Il le regretta sans doute, car lorsqu'il reparut devant le Conseil, qui avait délibéré à huis clos, il se contenta de s'asseoir. M. de Frontenac n'y tenant plus, lui commanda de se retirer. "Est-ce le Conseil qui me donne cet ordre, dit M. de Fénélon se levant.—Le Conseil parle par bouche, quand je le préside.—Messieurs, reprit l'abbé, s'adressant aux conseillers, je suis extrêmement surpris de voir M. le Gouverneur lui qui est ma partie parmi ceux qui veulent être mes juges : il ne doit point y être et je proteste."

Tels furent les incidents de cette première séance. Nous avons tenu à les rapporter d'après le procès-verbal même du Conseil, quoique ce document, signé et parafé par le Gouverneur, réserve naturellement le beau rôle à celui-ci.

M. de Fénélon développa ses moyens de défense dans la séance suivante. Nous citons sa parole. "J'ai comparu mardy dernier au Conseil, quoique je ne le reconnaisse pas pour mon juge, et que je l'ai protesté plusieurs fois, pour déclarer que mon affaire est pendante à l'officialité, qui m'a remis par devant mon Evêque, comme il paraît par la requête que j'ai en main. Mais comme on s'arresta à un incident imprévu, je ne pus faire ma déclaration, je la fais maintenant sous la même protestation sans prétendre déroger aux privilèges des ecclésiastiques, disant que je ne puis ni ne dois répondre au Conseil, jusqu'à ce que j'aye été jugé par mon Evêque et qu'il m'aye renvoyé au Conseil, si le cas le demande. Je déclare donc que je ne reconnais pas le Conseil pour mon juge, en cette affaire, mais mon Evêque ; et que tout ce que le Conseil a fait et fera est nul jusqu'à ce qu'il soit mon juge compétent ; pour lors je répondrai dans les formes, si j'en dois observer d'autres que j'ay tenues, et dirai les raisons pour lesquelles j'ay allégué que Mgr. de Frontenac est ma partie, etc."

Cette protestation soulevait donc trois questions, 1^o l'existence de l'officialité ; 2^o l'obligation d'y renvoyer le procès commencé ; 3^o la position au Conseil du Gouverneur vis-à-vis M. de Fénélon.

(La fin au prochain numéro.)

commandement d'y rester se retirèrent et avertirent le Sr. Provost, major, auquel Mgr. le Gouverneur sera prié de lui ordonner auparavant de l'y recevoir et de l'y laisser en toute liberté de s'y promener. Mais si le dit Sr. Morel après avoir ouy le commandement des dits huissiers n'y voulait pas obéir, les dits huissiers se contenteront de dresser procès-verbal du refus du Sr. Morel et de sa désobéissance et d'en faire rapport au Conseil, etc., etc."

Encore un mot sur les langues Sauvages.

(Réponse au *Canadian Naturalist*.)

Monsieur le Rédacteur,

J'étais loin de penser que mon petit travail intitulé "Jugement erroné de M. Renan sur les langues sauvages" aurait été si bien accueilli du public en général, et surtout des lecteurs instruits et éclairés. Vous savez la répugnance que j'éprouvais à le voir paraître en forme de brochure, dans la persuasion où j'étais que les défauts de liaison et de composition qui le déparent, moins sensibles dans les colonnes isolées de trois numéros d'un journal, deviendraient plus saillants, alors que toutes les parties se trouveraient réunies, et seraient embrassées, pour ainsi dire, d'un seul coup d'œil. Ce sont là sans doute, les défauts dont a voulu parler un des estimables écrivains de la *Revue Canadienne*. Je souscris de tout mon cœur à la justice d'un tel reproche ; mais en même temps, je ne balance pas à dire qu'il est le seul que l'on puisse, avec fondement, faire à mon opuscule.

Et, en effet, les objections que formule le *Canadian Naturalist*, dans son No. du mois d'avril dernier, ne sont pas bien sérieuses, et les questions qu'il me fait l'honneur de me proposer ne sont pas embarrassantes. Si, comme vous me le fîtes remarquer l'autre jour, j'avais donné un peu plus de développement à mon travail, apporté dans certains cas un plus grand nombre d'exemples, j'aurais été mieux compris, et me serais épargné la peine de revenir encore à la charge contre ce pauvre M. Renan.

Toutefois je me console et fais ici bien volontiers l'application de l'adage à *quelque chose malheur est bon*. A coup sûr, vous éprouverez les mêmes sentiments, quand vous saurez, Monsieur, que je commence à entrer dans l'idée que vous m'avez suggérée de composer un gros volume sous ce titre : "Système comparé des langues semitiques, indo-germaniques et américaines." Naturellement j'ai dû être effrayé à la première ouverture que vous m'avez faite d'un tel dessein, ou plutôt j'ai dû sourire et m'humilier tout ensemble, ne voyant rien en moi qui pût justifier l'opinion évidemment par trop avantageuse que vous avez conçue de mon savoir et de ma capacité. Néanmoins, en réfléchissant depuis là-dessus, et en relisant avec calme, mon premier essai, ainsi que l'article bibliographique intitulé *Comparisons of american languages with those of the Old World*, (THE CANADIAN NATURALIST, new series, vol. 1, No. 2, p. 146.) Il m'a semblé qu'en effet vous pourriez bien avoir raison, et que l'ouvrage dont vous me proposez le plan, serait la meilleure réfutation de ce qu'il y a d'erroné dans le système linguistique de M. Renan. Je ne sais si je m'abuse, mais encore une fois, je commence à goûter votre idée ; et, si j'en ai le loisir, je vous promets de la mettre à exécution, le moins mal qu'il me sera possible. En attendant, voici en quelques mots, quoique ce soit peut-être un peu tard, la réponse que j'ai à faire aux observations du CANADIAN NATURALIST et de son correspondant.

Je me plais à reconnaître en premier lieu, que ces observations sont faites dans un esprit de bienveillance, et décèlent dans leurs auteurs, un véritable amour de la science, et un vif désir d'obtenir de plus grandes lumières sur une question dont ils paraissent apprécier l'un et l'autre, la haute importance, et qui, jusqu'à présent, est restée malheureusement à peine ébauchée, si tant est même qu'elle soit parvenue réellement à l'état d'ébauche. Mais, si sur ce point, nous avons été en retard jusqu'ici, il est consolant de voir s'élever enfin parmi nous des hommes qui comprennent l'immense avantage que peut procurer l'étude intelligente et réfléchie des langues d'Amérique, au triple point de vue de la Théologie, de la Philosophie et de l'Histoire. C'est là, ce me semble, ce qu'ont compris les auteurs des "Comparisons" ; et je suis heureux, avant de répondre à leurs objections, de leur rendre hautement ce témoignage d'estime et de louange.

Mais je dois une mention toute spéciale à l'éminent Orientaliste qui, dans sa critique, a poussé l'amour de l'exactitude, j'oserais dire, jusqu'aux limites de la minutie. Ainsi, par exemple, et—c'est par là que je commence ma défense—il censure, dans un endroit, ma manière de transcrire l'hébreu, ce qu'il fait par la parenthèse : (more properly: *yadecha*)—Eh bien, ne lui en déplaise, je maintiens ma méthode, la croyant préférable à la sienne. Car 1^o pourquoi effacerai-je moi-même pour lui substituer un *y* ? Est-ce par hasard que celui-ci représenterait mieux et plus naturellement le caractère *iōd* des hébreux ? Mais qui ne voit que l'*i grec*, ou, comme on l'appelle en anglais, le *ouai*, ne saurait à aucun titre, être choisi pour remplir cet office ? Qu'est-il en effet autre chose—comme le montrent assez son nom, sa valeur propre et native, sa configuration, sa place dans l'alphabet—qu'un simple *u*, qu'un *upsilon* à qui l'on a donné une queue ; tandis que, sous ces quatre rapports, notre *i* représentant fidèle de l'*iota grec*, l'est